

**N° OJ : 16****Projet d'Arrêté - Conseil du 22/05/2023****Objet :** Sport 2023.- Subsides de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 141.300,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;
Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 141.300,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2023 aux associations suivantes et réparti comme suit :

- 1) 24.700,00 EUR à l'asbl "Anneessens 25" ;
- 2) 28.000,00 EUR à l'asbl "Association Sportif Brussels City" ;
- 3) 6.000,00 EUR à l'asbl "Averse" ;
- 4) 2.200,00 EUR à l'asbl "Brussels Gay Sport" ;
- 5) 20.000,00 EUR à l'asbl "Black Star Football Club" ;
- 6) 4.200,00 EUR à l'asbl "Brussels Top Team 1000" ;
- 7) 8.400,00 EUR à l'asbl "Bruxelles Sport Attitude" ;
- 8) 13.800,00 EUR à l'asbl "F.C. Suryoyés Bruxellois" ;
- 9) 1.300,00 EUR à l'association de fait "Five Lions" ;
- 10) 900,00 EUR à l'asbl "The Friends of Brussels" ;
- 11) 700,00 EUR à l'asbl "Great Garlic" ;
- 12) 12.300,00 EUR à l'asbl "Koninklijke Sporting F.C. Haren" ;
- 13) 2.000,00 EUR à l'asbl "Renaissance Bruxelloise" ;
- 14) 5.500,00 EUR à l'asbl "R.S.C.A. Center Brussel's" ;
- 15) 5.600,00 EUR à l'asbl "Rugby Club Racing Jet de Bruxelles" ;
- 16) 4.000,00 EUR à l'asbl "Polaris Bruxelles Basketball Sport Club" ;
- 17) 500,00 EUR à l'asbl "Straffe Ketten Rugby Football Club" ;
- 18) 700,00 EUR à l'asbl "Union Africa" ;
- 19) 500,00 EUR à l'asbl "Les Ambassadeurs d'expression citoyenne".



Annexes :

